

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL462

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« finalités poursuivies »

les mots :

« objectifs poursuivis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.